



Le bulletin de liaison de la Seine-Saint-Denis

EPS de Ville-Evrard – 202 avenue Jean Jaurès - 93330 Neuilly-sur-Marne
Tél. : 01.43.09.30.98 – 93@unafam.org

**Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou
handicapées psychiques – Reconnue d'Utilité Publique**

Un autre regard



*Le Dr Guy BAILLON lors de son
intervention le samedi 30 janvier 2010*

N° 1 – FEVRIER 2010

Sommaire

P. 2 et 3	L'événement : La liberté du malade et celle de l'entourage
P. 4 et 5	Bien protéger nos proches
P. 6 à 8	Rapport moral / rapport d'activités / trésorerie
P. 8	Agenda / SISM

Editorial

Ce Bulletin tente de refléter les principales actions de l'année 2009 qui ont fait l'objet d'un rapport moral et d'un rapport d'activités.

Nous avons tenu des permanences, des accueils, des groupes de parole, des cafés-rencontres... qui ont pour objet de répondre à la question des familles « comprendre ce qui se passe ».

Nous connaissons également les effets des maladies psychiques, sources d'exclusions sociales (logement, stigmatisation, etc.) et nous nous sommes donc préoccupés aussi bien de la dimension sanitaire que sociale.

Ces difficultés ont justifié notre présence et nos interventions dans des instances aussi diverses que les hôpitaux, la MDPH, les RESAD...

L'année 2009 peut être caractérisée par le dynamisme des bénévoles de l'Unafam 93 à savoir :

- une présence attentive et active dans les principales institutions départementales,
- un élargissement de notre prise en charge de l'aide en direction des familles.

Cette année 2010 verra le maintien nécessaire de l'ensemble de ces activités, en axant principalement nos partenariats autour de deux points particulièrement importants pour nous familles et qui sont : la prévention et les sorties de crise.

Ce travail n'est pas réservé à quelques-uns, il est ouvert à tous et si l'on ne s'enrichit pas, on gagne en relations humaines et en solidarité.

Le Comité de Rédaction

participer

L'Événement

s'entraider

coopérer

s'informer

comprendre

mieux vivre dans la cité

LA LIBERTE DU MALADE ET CELLE DE L'ENTOURAGE

*Nous transcrivons ici, autant que possible, les principaux points de l'intervention très riche du Dr Guy BAILLON, ancien chef de service du secteur psychiatrique G14 (Bondy / Les Pavillons-sous-Bois) de la Seine-Saint-Denis. Ce dernier est l'auteur de l'ouvrage récent **Les Usagers au secours de la psychiatrie**, Toulouse, Editions Erès, 2009.*

Au lieu de se lancer d'emblée dans un grand exposé, le Dr Guy BAILLON a tout de suite retourné la situation en demandant aux membres de l'assistance de dire en quoi la reconnaissance de la maladie psychique inscrite dans la loi sur le handicap de février 2005 était à leur avis une avancée et en quoi elle demeurait insuffisante. A partir des remarques et questions de six ou sept auditeurs, Guy BAILLON nous a fait part de ses réflexions sur la liberté des malades et celle de leurs proches.

LES NOUVEAUX ACQUIS

Désormais la famille du malade est reconnue comme acteur et c'est un véritable pas en avant. De même un changement dans les attitudes de l'opinion publique à l'égard de la maladie psychique est possible. L'exemple du jeune policier venu à l'appel d'un parent d'un malade en crise est parlant : c'est lui qui commence à expliquer le comportement du malade à la famille. Les services publics se forment ; l'image de « l'aliéné » régresse. La charité devient de la solidarité.

Guy BAILLON souligne que la psychiatrie change également. La notion du malade psychique qui subit une détérioration mentale n'est plus admise. C'est grâce au travail des secteurs que le malade est désormais reconnu comme un être humain ayant le droit d'être soigné. Les psychiatres pensaient qu'il existait la maladie, puis le handicap. Actuellement on comprend mieux que maladie et handicap ne font qu'un. Le handicap reconnu par la loi a des conséquences relationnelles et sociales qui rendent nécessaire une compensation, entre autre une compensation financière.

LES CONTRADICTIONS – il nous faut vivre avec...

« Ces maladies sont très complexes et portent des contradictions. Vous, les familles, vous vous interrogez. Quel degré d'autonomie est-il possible ? Vous avez conscience que la dépendance ne peut disparaître complètement. Pourtant on parle d'autonomie... Les psychiatres vivent les mêmes contradictions, le même dilemme. Les familles en sont conscientes et sont avant tout des acteurs pouvant peser sur les décisions prises avec le malade ». Réflexion d'un parent : « est-ce que le malade souhaite la liberté ? Est-ce que la famille souhaite la liberté ? Est-ce que l'équipe soignante la souhaite ? Ne faut-il pas envisager une organisation plus modeste de l'autonomie ? ».

LA COMPLEXITE DE CES MALADIES

Le Dr BAILLON aide l'auditoire à mieux comprendre ce qui se passe au cœur de la maladie. Il évoque l'instant où le nouveau-né découvre le monde et cherche le sein de sa mère. On ne peut être moins libre qu'un bébé à cet instant-là. Alors un double miracle se produit : l'enfant saisit le sein et un désir naît, un désir qui correspond à toute la vie ; il crée un monde, il est seigneur du monde. Le bébé part ainsi d'une absence totale de liberté. La liberté est ainsi une fausse notion ; elle n'est pas une donnée mais un processus.

La guérison de la maladie n'est pas une guérison de la toute puissance, non, mais la guérison de l'aliénation est possible, même si la difficulté du lien social perdure.

Le Dr BAILLON décrit ce qui se passe chez le malade qui perd la capacité de distance, qui ne peut plus trouver comme tout un chacun une alternative à l'angoisse. Le chaos du nouveau-né s'installe avec une perte d'identité. Le délire est une réponse au chaos, une voie, une étape de guérison qui permet de supporter la maladie, de se donner une autre identité. Le travail des soignants et des parents est d'aider le malade pour qu'il puisse se passer du délire.

« UNE PART DE RAISON GARDEE »

Guy BAILLON affirme que toute personne a une part de raison gardée, la possibilité de retrouver une perception saine de la vie. La psychothérapie travaille pour créer une relation de confiance. Le soignant entre dans le délire et recherche le lien possible entre les deux mondes. Il s'efforce d'accompagner le malade pour qu'il accepte d'abandonner une identité délirante pour en trouver une autre. L'important est d'accepter de ne pas savoir ce qui va se passer.

L'autonomie est un mot piège. Ce qui compte c'est la capacité de nouer des liens, « l'habitabilité » de la personne dans le monde réel. Il s'agit de négocier dans les champs du possible. Et là, la loi sur le handicap provoque une véritable révolution culturelle. Des rencontres entre soignants, travailleurs sociaux, familles et *une personne* ont lieu.

Les GEM sont des espaces de fraternité, rares lieux dans notre société où ils se retrouvent entre amis. Bien sûr, la peur et la violence du désir humain sont puissantes, mais il y a toujours un chemin possible. Il faut analyser les difficultés et les besoins de la personne, sa situation financière, la situation de son entourage.

Le Dr BAILLON estime que la séparation instaurée par la loi sur le handicap entre les soins et le social est une chose positive. La loi souligne l'importance de la collectivité, de la solidarité.

Il nous faut continuer à nous battre pour des horizons possibles.

Date à retenir

Semaine d'Information sur la Santé Mentale

Maladies et handicap psychiques :
comment en parler sans stigmatiser ?

**Le vendredi 19 mars à la bourse départementale du travail
de Bobigny de 8h30 à 16h30**

Dans le cadre de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale 2010, une manifestation se déroulera le 19 mars avec l'ensemble des partenaires du département : élus, travailleurs sociaux, équipes soignantes.

Depuis quelques années, notre regard change peu à peu. Les médias évoquent régulièrement certains troubles psychiques comme la dépression, les troubles anxieux, les troubles alimentaires, la schizophrénie... et leur traitement.

Pourtant, les préjugés négatifs ont la vie dure. Ils génèrent une forte stigmatisation des patients, de leur entourage et du système de soins. C'est un obstacle important aux actions de prévention et à l'accès aux soins.

Ces préjugés se trouvent régulièrement renforcés par la dramatisation médiatique des questions liées aux troubles psychiques :

- Comment en parler sans que cela désigne ou exclue les personnes concernées ?
- Comment en parler tôt pour en parler à temps ?
- Comment travailler avec les médias sans dramatiser ?
- Comment en parler sans stigmatiser ?

BIEN ASSURER NOS PROCHES !

C'était avec grand plaisir que nous avons accueilli le 28 novembre Monsieur Calixte SALLARD, courtier en assurances à Torcy (77200). Il nous a donné des pistes pour bien assurer nos proches malades.

Le lecteur trouvera ici des conseils de M. SALLARD que l'UNAFAM remercie vivement et des questions-réponses qui faisaient partie de cette intervention très riche.

Notions de base

On compte trois groupes d'assurance :

- 1) l'assurance de responsabilité
- 2) l'assurance de dommage
- 3) l'assurance de personne : contrat vie, santé

La première concerne tout le monde ; il s'agit de la responsabilité d'un père de famille, de la personne au travail ou dans la vie... Vous devez répondre des dommages que vous pourriez causer à un tiers.

Quant au contrat de dommages, il s'agit de votre bien que vous assurez.

Les contrats d'assurance de personne comprennent l'assurance vie, l'assurance santé. M. Sallard recommande qu'on prenne une assurance complémentaire maladie. Les contrats d'épargne sont essentiels car, avec le même train de vie, on peut se retrouver avec seulement 70 % de ses ressources au moment de la cessation d'activités. Il faut mettre de côté dès aujourd'hui.

La Responsabilité civile

En matière de responsabilité civile, c'est une obligation pour tout dommage causé à un tiers. Il n'y a pas d'assu-

rance bien spécifique au handicap, à part pour les fauteuils roulants. Le trouble mental n'exclut pas la réparation dans « la faute intentionnelle ».

Il faut demander à votre assureur d'intégrer la garantie de faute intentionnelle et éviter si possible les franchises.

Quand la personne fragilisée habite en foyer, il faut bien se renseigner que la responsabilité civile est comprise et surtout si le mobilier est compris. Souvent on oublie de l'assurer, et en définitive on découvre qu'il n'y a pas de couverture.

L'assurance santé

Dans les assurances de santé, le malade est pris à 100 % pour sa pathologie, les compagnies sont compétentes dans ce domaine.

La chambre en hôpital psychiatrique est garantie jusqu'à 60 jours dans l'année. C'est court. Des contrats vont sortir en 2011 pour les personnes handicapées avec des garanties plus poussées que celles qui existent actuellement.

Les contrats seront mieux adaptés.

Questions de la salle

Q : 1^{er} cas : la personne qui s'occupe du malade souscrit un contrat et met en bénéficiaire son protégé. Il conserve l'AAH d'un côté et de l'autre il obtient la somme du contrat.

2^{ème} cas : le protégé a un peu d'argent et lui-même souscrit son propre contrat. **R :** M. SALLARD souligne qu'un article dit qu'il est interdit que les malades (sous tutelle et sous curatelle) puissent souscrire un contrat.

Q : Pour souscrire à ce contrat rente handicapée, il faut fournir des pièces

justificatives ? **R :** Non pas de preuve matérielle, ça sera sur votre propre déclaration.

Précision d'une adhérente : il faut distinguer le contrat souscrit par la famille du contrat souscrit qui peut être souscrit par l'handicapé lui-même, qui sera une sorte d'épargne handicap.

Q : J'ai un fils qui, avant sa maladie, était ingénieur et avait acheté un appartement.. Maintenant, de par sa maladie, il ne peut plus payer ses traites et l'expert d'assurance demande à voir son dossier médical. En a-t-il le droit ? **R :** Oui, il en a le droit. Car si le malade a un taux d'invalidité à 100 %, l'assureur paiera.

Q : Et si le malade ne peut pas ou ne veut pas se rendre devant son expert, peut-il demander à son psychiatre de faire une lettre ? **R :** Non, le médecin expert veut voir de visu, mais il peut se déplacer aussi.

Q : La rente viagère n'est pas fiscalisée ? **R :** Non. Vous faites des versements libres au contrat d'épargne. Au départ, Il y a des frais d'entrée à la souscription qui peuvent aller de 4 à 5 % ou au mieux à 0 %. Généralement c'est 0,5 % du montant du versement. C'est négociable. Dans les contrats d'épargne, prenez des fonds euros (des fonds sereins).

Q : Le contrat d'épargne est-il pris au nom des parents pour le bénéficiaire ou établi au nom du malade qui est majeur ?

R : S'il ne tombe pas sous le nom de la loi, il peut prendre un contrat d'épargne que vous alimentez en versements libres et ça sera

bloqué pendant 10, 15 ou 20 ans.

Q : Un proche ne va pas bien, il prend le train et accumule les amendes. Y a-t-il une assurance pour cela ? **R** : Non.

Q : A quoi sert un contrat juridique ? **R** : En définitif c'est le prêt d'un avocat, des conseils juridiques que vous soyez victime ou auteur.

Q : Que se passe-t-il si notre proche sous neuroleptiques prend notre voiture à notre insu ?

R : La responsabilité civile vie privée le couvre.

Q : Vous dites que si le proche casse tout à la maison, rien n'est pris en charge, mais que se passe-t-il s'il casse tout chez la voisine ? **R** : Dans ce cas-là, oui les dégâts sont

couverts, c'est de la responsabilité civile. De même, si votre proche sort et casse un véhicule, nous paierons les dommages. Si vous avez le moindre doute, vous écrivez à l'assureur en expliquant votre cas, il se doit de vous répondre.

Q : Si mon fils casse tous les pare-brises dans la rue, l'assurance maison rentre-t-elle en ligne de compte ?

R : Non car c'est une faute intentionnelle et donc ça ne peut être que la responsabilité civile.

Une adhérente témoigne qu'il y a 15 ans elle a souscrit une rente mensuelle auprès de Mutuelle Intégrance qui est souvent recommandé aux handicapés. « Nous avions prévu pour notre fils, qui est le souscripteur, qu'il touche

vers 45 ans une rente mensuelle. Le seul inconvénient est que nous ne savions pas que 70% de l'ensemble de sa rente serait soumise à l'impôt à la fin de l'année ».

M. SALLARD insiste sur le fait qu'il faut demander toutes les modalités (celles d'entrée et de sortie).

Q : Pour le contrat d'épargne, l'assuré peut-il avoir l'accès à l'argent quand il le veut ? **R** : Le souscripteur et l'assuré font ce qu'ils veulent sauf dans les contrats dédiés.

M. SALLARD conclut en disant que les notaires sont très compétents et conseille que nous les interrogiions.

Rapport moral 2009 de l'UNAFAM 93

L'année 2009 peut être caractérisée par le dynamisme des bénévoles de l'Unafam 93 et l'élargissement de nos prises en charge ; un développement de présences et d'actions avec nos partenaires, un élargissement de notre travail en direction des familles.

1 - Un développement de partenariats efficace, par une présence attentive et active dans les principales institutions départementales :

De la santé mentale :

Une nouvelle étape a été franchie dans les relations familles et soignants avec la préparation et l'organisation de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale avec les psychiatres et les travailleurs sociaux. Une présence et une intervention dans le colloque de l'association RIVE réunissant principalement les psychiatres de l'hôpital Ville-Evrard dont le thème était cette année « famille sacrée, sacrées familles ».

Au sein de la MDPH :

Ce qui nous a permis de participer à l'enquête de la CNSA et de confronter nos points de vue (familles et psychiatres, généralistes, psychologues, assistantes sociales) posant ainsi ensemble les conditions de l'évaluation de la compensation du handicap psychique. D'être présents dans la préparation et sommes intervenus dans le colloque du PDITH (Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés). Manifestation qui a été suivie par la mise en place d'un groupe de travail auquel nous participons : réfléchir ensemble à l'accompagnement vers et dans l'emploi en milieu ordinaire des personnes handicapées psychiques. Nous avons fait l'expérience d'un partenariat cordial et utile qui est enrichissant pour tous les acteurs concernés.

2 - Un élargissement de notre prise en charge de l'aide en direction des familles (voir rapport d'activités)

3 - Une action soutenue grâce à l'investissement des familles Unafam qui réalisent de véritables exploits

Par la prise en charge et le travail de construction de structures d'accompagnement telles que les **associations APV sur Saint-Denis et Bol d'Air à Montreuil** qui après la création de GEM, voit l'association APV être pilote dans la mise en place d'une structure d'accompagnement (SAVS) à la Plaine-Saint-Denis.

Cette année 2010 verra le maintien nécessaire de nos activités, en appuyant nos partenariats autour de deux points particulièrement importants pour nous familles et qui sont : la prévention des crises et les sorties de crise. La situation des familles est souvent la confrontation avec l'insupportable, le conflit, les risques, c'est pourquoi l'existence d'équipes de soignants mobiles et disponibles pour intervenir à domicile dans des situations d'avant crises ou de crises est absolument nécessaire. Nous défendrons auprès de nos partenaires **la prévention des crises** par l'intervention et la visite à domicile d'une équipe mobile.

Une autre étape importante également pour les familles est **la sortie de l'hôpital**. Nous favoriserons les échanges en direction de l'hôpital et des psychiatres en vue d'associer le point de vue des familles dans la construction d'un projet de sortie comprenant un réel accompagnement.

La concertation avec les familles sur la sortie de l'hôpital cependant ne suffit pas. Toute une palette de solutions spécifiques au handicap psychique doit pouvoir être proposée **par la mise en place de structures d'accompagnement sociales ou médicalisées**, type SAVS, SAMSAH spécifiques au handicap psychique ainsi que par des possibilités d'hébergement ou de logement adapté au niveau de l'autonomie des personnes. C'est dans ce cadre que se situe notre volonté de maintenir en 2010 un effort particulier sur la mise en place de résidences accueil.

Rapport d'activités 2009

Pour faciliter les échanges avec les familles présentes à l'Assemblée Générale du 30 janvier 2010, nous avons privilégié le débat autour de trois thèmes, à savoir nos principales actions, nos choix d'actions dans les représentations et notre développement.

1/ Accueil et développement

En 2009, le groupe de travail « accueil » s'est réuni une fois par trimestre afin de faire le point sur les accueils effectués et de s'assurer qu'un lien pérenne subsiste. Actuellement, la chargée de missions relève les messages laissés sur le répondeur (24 h / 24) de façon très régulière et rappelle les familles le plus rapidement possible. Cependant, même si le nombre d'accueils a augmenté pour cette année, cela reste bien insuffisant au regard du nombre de familles concernées par la maladie psychique.

Ayant constaté que les familles ont toujours autant de difficultés à connaître l'UNAFAM, le groupe accueil a donc décidé d'élargir son champ d'activité au développement (page internet, cartes de visite et articles municipaux sur l'Unafam 93). Il a été décidé de la création de pôles géographiques réunissant les familles adhérentes dans un travail de proximité. Cette action a débuté à Saint-Denis, à Montreuil et à Noisy-le-Grand et devrait s'étendre en 2010 à l'ensemble du département.

2/ Commission Psychiatrie et Justice

En 2008, nous avons travaillé pour établir un guide pratique à l'attention des familles confrontées à des problèmes de justice et de police avec l'un de leurs proches.

L'année 2009 a permis de finaliser ce projet avec la réalisation **d'un dépliant** en direction des familles et un **dossier pratique** avec des fiches pour les bénévoles du groupe justice qui seront contactés par des personnes en difficulté avec leurs proches. Pour réaliser ce projet nous avons fait un gros travail de documentation et de recherches, pris contact avec des avocats ayant une grande connaissance des maladies psychiques, sommes intervenus dans les RESAD (Réunion d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficulté), nous avons fait venir un courtier en assurances pour nous présenter les différentes façons d'assurer nos proches et invité le Docteur Zagury (Psychiatre des Hôpitaux, Expert près de la cour d'appel de Paris) en cafés-rencontres. Le travail de documentation a abouti au dossier pratique qui sera remis aux bénévoles du groupe ressources Justice. Le dépliant a été distribué (800 exemplaires environ) dans des forums et aux adhérents.

3/ Le Bulletin de liaison paraît quatre fois par an grâce au savoir-faire de Virginie Hiller, notre chargée de missions, et le travail régulier du comité de rédaction. Le contenu reflète peut-être davantage les adhérents qu'auparavant car nous incluons des articles d'un nombre plus varié d'auteurs (adhérents et bénévoles de l'Unafam). Nous essayons d'égayer la forme grâce à quelques photos, croquis et fonds de couleur. Nos difficultés demeurent les mêmes : un budget « communication » très limité.

4/Actions dans les représentations

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

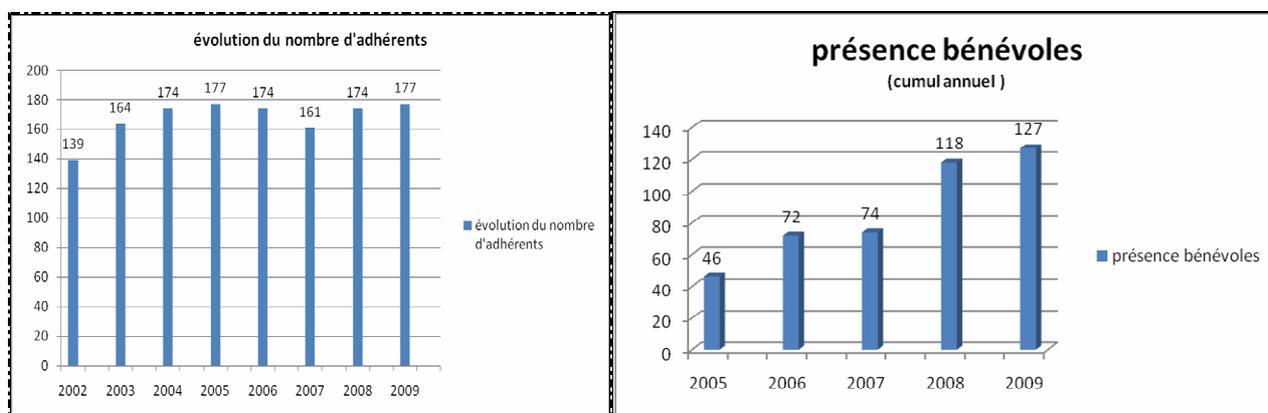
L'UNAFAM Seine-Saint-Denis est présente à la Maison Départementale des Personnes Handicapées, depuis début 2006, à différents niveaux. Le Président-délégué de l'UNAFAM 93, Jean-Claude DAVIDSON, siège à la commission exécutive. Deux bénévoles de l'UNAFAM 93 (Christiane VERNOIS et Georges OGER) sont présents régulièrement aux CDAPH.

L'UNAFAM 93 participe régulièrement à un groupe de travail créé à l'initiative de la MDPH (Jean-Claude DAVIDSON, Jean-Paul LE BRONNEC, Georges OGER et Christiane VERNOIS). Ce groupe de travail réfléchit sur les questions posées par l'application de l'évaluation et ses outils concernant les malades psychiques car le questionnaire d'évaluation actuel est peu adapté. Ce groupe de travail comprend les membres de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (psychiatres, psychologues, généralistes, assistantes sociales) relatant les difficultés du traitement des dossiers avec l'appui de trois psychiatres extérieurs : le Dr Ghislaine BENDJENANA, le Dr Guy BAILLON et le Dr Patrick CHALTIEL.

La Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques (CDHP)

Une commission départementale des hospitalisations psychiatriques est chargée d'examiner la situation des personnes hospitalisées au regard du respect des libertés individuelles et de la dignité des personnes. Georges OGER y représente l'Unafam.

5/Développement de la délégation du 93



10 à 15 bénévoles se réunissent au siège un après-midi par mois dans les locaux de l'UDAF 93 à Bobigny afin d'échanger sur les actions en cours et à venir et de valider des documents, comme le bulletin de liaison ou encore des invitations à des rencontres-débats.

Ces représentations graphiques font apparaître deux sources de satisfaction : la première est qu'après un fléchissement de plusieurs années, les années 2008 et 2009 montrent une reprise des adhésions ; la deuxième est la progression du nombre de participants à nos réunions de bénévoles.

6/L'équipe d'animation de la délégation Unafam 93 : le bureau se réunit le 1^{er} jeudi de chaque mois en bureau élargi. Les adhérents qui veulent s'impliquer deviennent des bénévoles et ces derniers sont les bienvenus au sein du bureau élargi. **Le bureau est composé du Président délégué** : Jean-Claude Davidson ; **de 2 vice-présidents** : Jean-Paul Le Bronnec et François Thieuzard, **la trésorière** : Christiane Vernois ; **le secrétaire** : Georges Oger et **le chargé de la communication** : Lucien Petot. **La chargée de missions** est Virginie Hiller.

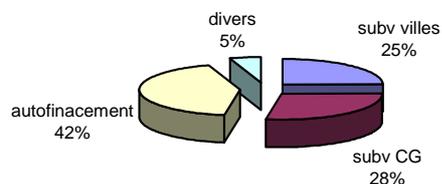
L'assemblée annuelle a entériné les changements suivants au sein du bureau : Lucien PETOT devient Vice-président et François THIEUZARD un membre actif.

7/Projets d'orientation 2010

- 1 - Renforcement de l'accueil et du suivi de l'accueil.
- 2 - Poursuite de trois groupes de parole Unafam à Aulnay-sous-Bois, Montreuil et Noisy-le-Grand. Poursuite d'un groupe convivial à Saint-Denis.
- 3 - Soutien aux structures spécifiques : les GEM « A Plaine Vie » et « Bol d'air, l'ESAT Messidor » ainsi qu'à l'association des usagers L'Entre-temps.
- 4 - Développement de la communication de proximité (comité local de santé mentale, RESAD, Interface).
- 5 - Continuité de notre participation à la MDPH (CDA, groupe sur l'évaluation). Pour 2010 : accueil de familles au sein de la MDPH.
- 6 - Renforcement du partenariat avec les hôpitaux du département à partir de deux axes de travail : aider à la création d'équipes mobiles et favoriser la concertation avec les familles lors de la sortie de l'hôpital de leur proche.
- 7 - Soutien au développement de logement du type « résidence accueil ».

Situation de la trésorerie

répartition des recettes 2009



répartition des dépenses 2009



AGENDA

Groupe convivial de Noisy-le-Grand le samedi 6 mars à 10h (35/37 avenue de la Résistance – Montreuil)

Réunion frères et sœurs le mercredi 10 mars de 19h30 à 21h au siège de l'UNAFAM (12 villa Compoint 75017 Paris – Métro : Guy Moquet)

Groupe convivial de Saint-Denis le samedi 13 mars à 11h30 (21 rue de la République)

Groupe de parole de Montreuil le mardi 16 mars à 18 h (35/37 avenue de la Résistance)

Groupe de parole d'Aulnay-sous-Bois les samedis 13 mars, 10 avril et 15 mai à 10 h (78 rue Vercingétorix).

Manifestation de la Semaine d'Information sur la Santé Mentale « Maladies et handicap psychiques : comment en parler sans stigmatiser ? » le vendredi 19 mars de 8h30 à 16h30 à Bobigny

Elus
Familles
Travailleurs sociaux
Soignants

Semaine d'Information sur la Santé Mentale 2010

Le Conseil Général 93, le CLICOSS 93, l'Hôpital de Ville-Evrard, l'Hôpital Robert Ballanger, l'association RIVE et l'Unafam 93 vous invitent à une Rencontre Débat :

MALADIES ET HANDICAP PSYCHIQUES
Comment en parler sans stigmatiser ?
Élus, Familles, Soignants et Travailleurs sociaux Témoignent.

Vendredi 19 mars 2010
de 8 h 30 à 16 h
Bourse Départementale du Travail
1, Place de la Libération – 93000 BOBIGNY
Tram T1 arrêt : Libération

seine saint denis LE DÉPARTEMENT
Ville-Evrard Psychiatrie publique 93
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ
Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger
unafam
RIVE Reflexions Institutionnelles de Ville-Evrard
Un autre regard

Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
01 43 09 30 98 - Mail : 93@unafam.org